

A PROPOS DE LA MOTTE DU STRIHOUX

On doit savoir gré à M. Jean Godet d'avoir attiré l'attention sur l'existence de la Motte de Strihoux (1).

Au sujet de ce qu'elle fut, les opinions ont plutôt... varié : lieu de plaisance des seigneurs d'Enghien après avoir servi de poste de défense contre les Normands — pas moins ! —, simple pavillon de chasse, poste avancé — Dame ! A cinq kilomètres — du château d'Enghien... Quoi encore ? Solitude ou ermitage... Esquisser l'histoire intégrale de cette motte depuis les temps où l'imagination y fera bien un jour reposer l'arche de Noé, on n'y songe pas une seconde. Ces notes n'éclaireront que le début du XVII^e siècle.

Les comptes du Sieur Cambry, maître d'hôtel d'Anne de Croy, princesse-comtesse d'Arenberg, relatent une dépense de 1.333 florins « pour paiement fait à l'érection de l'ermitage du Bois de Strihoux en l'an 1620 ».

Ce compte semble avoir disparu, mais, après l'avoir examiné en 1776, l'archiviste ducal Quittelier en fait ce rapport : « selon ce compte, cet hermitage devoit être un joli petit bâtiment couvert d'ardoises, environné de fossés avec un pont pour y entrer ; il y avoit une chapelle à clocher avec sa cloche pesant 16 livres et demi quarton, laquelle depuis fut posée à la chapelle de Haylandt, hors la porte d'Hérinnes que Madame Anne de Croy fit agrandir (2) ; il ne reste plus aujourd'hui que les vestiges de cet

(1) Jean GODET, *La Motte de Strihoux*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, t. XII, p. 64.

(2) Sur cette chapelle, voir Y. DELANNOY, *Anne de Croy, duchesse d'Arschof, princesse-comtesse d'Arenberg et la ville d'Enghien*, dans *Ann. Cercle arch. Enghien*, t. IX, p. 94, et *La chapelle de Notre-Dame d'Heylandt*.

hermitage et les sous terrains — dit-on — dans lesquels la tradition porte qu'on a encore trouvé des étaims » (3).

Mais il y a plus précis.

Le sieur Cambry qui s'était fait « tanguer » par l'impérieuse Dame d'Enghien. C'est à moi, lui écrit-elle, « à faire ce que je veux, sans que vous aïez à faire à me controller... » —, en reçoit les instructions suivantes :

« Vous ferez faire une autre cloche plus grande pour l'hermitage et, comme astheur voicy la guerre, vous ferez resserrer tous les bois qui sont dans ledit hermitage, qui doivent servir aux bâtimens, tant soyés que non soyés, icy quelque part à la cense (4) jusques à tems qu'on voie ce que ce sera de cette guerre, et ferez nettoyer tout ledit hermitage, parce que, plutôt (que) le laisser bruler ou ruiner, on y pourroit mettre des païsans dedans et, par cette voie qu'ils ouïront dire qu'on y pourroit mettre des païsans, il leur faut faire un grand fossé à l'entour dudit hermitage afin qu'il y fasse d'autant plus assuré pour eux qu'autrement, et étant là une bonne cloche qu'en cas qu'on leur voulusse faire du mal, ils sonneront la cloche afin d'être ouïs des autres villages pour avoir secours et j'entends que ledit fossé soit fait devant l'hiver ou autrement les païsans n'auront ce lieu d'y être... » (5)

Par la suite, les allusions à cet hermitage se font plus rares et, si le duc Léopold d'Arenberg y fait travailler au mois d'août 1742, ce n'est plus pour la sécurité des paysans, mais pour la sauvegarde de son gibier : il charge Joseph Soumillon et « sa compagnie » de faire « à l'hermitage du bois d'Histrioux un fossé long de cent soixante piés, large de quinze piés, profond de cinq piés pour retenir les eaux pour la subsistance du gibier... » (6).

Yves DELANNOY.

(3) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, n. S. 10.248, *Mémoire pour servir à l'histoire des ville et seigneurie d'Enghien...* f° 16.

(4) Il s'agit de la ferme située au parc d'Enghien.

(5) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, idem, f° 18.

(6) A. G. R., *Fonds d'Arenberg*, compte et acquits des Domaines, année 1742, n° 61.

